

## COLLECTE DES DÉCHETS MÉNAGERS

Pour la collecte des déchets ménagers la présentation des déchets à la collecte doit se faire exclusivement dans les poubelles prévues à cet effet.

Le règlement sanitaire départemental prévoit que les poubelles ne peuvent être placées sur le trottoir qu'à partir de la veille au soir du ramassage et qu'elles doivent être rentrées le jour de la collecte.

Il est donc interdit de laisser les poubelles sur le domaine public y compris le trottoir en dehors de ce moment afin de ne pas gêner le passage mais aussi dans un souci d'hygiène.



## AVIS AUX PROPRIÉTAIRES DE CHIENS

Les propriétaires de chiens sont tenus de prendre toutes les dispositions nécessaires pour faire en sorte que leur animal ne trouble pas le voisinage par des aboiements intempestifs et ce de jour comme de nuit.

Lors des sorties les chiens doivent être obligatoirement tenus en laisse. Leur propriétaire doit veiller à ce qu'ils ne laissent aucune déjection sur les trottoirs où elles doivent être ramassées immédiatement. Celles-ci ne sont tolérées que dans les caniveaux ou, à l'écart des habitations sur les accotements non aménagés des chemins ruraux.



  
 MINISTÈRE DE LA DÉFENSE  
**J'AI 16 ANS. JE ME SUIS FAIT  
RECENSER. ET TOI ???**

  
[www.defense.gouv.fr](http://www.defense.gouv.fr)  
 Rubrique "Jeunes et JAPD"

  
 SGA  
 Service National de Jeunes et de Citoyens

## LE RECENSEMENT MILITAIRE

**Qui ?**  
Tous les Français, filles et garçons de 16 ans

**Où ?**  
A la mairie du domicile

**Pourquoi ?**  
Pour vous enregistrer et permettre votre convocation à la journée défense et citoyenneté. L'attestation de recensement est obligatoire pour l'inscription à tout examen ou concours soumis au contrôle de l'autorité publique.

[www.defense.gouv.fr/jdc](http://www.defense.gouv.fr/jdc)

Centre du service national de Lille :  
03 59 00 42 49

## LE SERVICE CIVIQUE

### Qu'est-ce que le Service Civique ?

Pour tous les jeunes de 16 à 25 ans, c'est un engagement volontaire au service de l'intérêt général sur une période de 6 à 12 mois. C'est une mission d'au moins 24h par semaine, indemnisée 547 euros minimum net par mois.

Il peut être effectué dans neuf grands domaines :

- Culture et loisirs
- Développement international et action humanitaire
- Education pour tous
- Environnement
- Intervention d'urgence en cas de crise
- Mémoire et citoyenneté
- Santé
- Solidarité
- Sport

### Où trouver des missions de Service Civique ?

Vous pouvez répondre aux offres de missions directement en ligne :

[www.service-civique.gouv.fr](http://www.service-civique.gouv.fr)

Pour plus de renseignement  
[www.service-civique.gouv.fr](http://www.service-civique.gouv.fr)

